

Aide à la rédaction de votre plainte au Protecteur du citoyen

Projet de règlement sur l'enseignement à la maison

Introduction

Exposez le fait que vous faites l'éducation à domicile. Vous pouvez mentionner les raisons qui ont motivé votre choix.

Dites que le projet de règlement brime votre liberté en tant que parents de choisir le genre d'éducation à donner à vos enfants.

Au sujet des examens

Expliquez en quoi le fait d'imposer les examens ministériels brime vos enfants (rythme d'apprentissage, estime de soi, stress, anxiété, enfants ayant des défis particuliers, source de classement social, favorise comparaison et compétitivité, etc.)

Au sujet de devoir suivre le programme

Expliquez en quoi le fait de devoir suivre le programme brime vos enfants (difficulté voire impossibilité de choisir une pédagogie alternative, de suivre le rythme de l'enfant, d'apprendre par intérêt, de construire un parcours personnalisé, etc.)

Au sujet du droit des parents et des enfants

Le Code civil du Québec (article 599), la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (article 26, paragraphe 3) et la Déclaration des Droits de l'Enfant des Nations Unies (principe 7) donnent tous trois aux parents la responsabilité et la priorité à choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Conclusion

Nous vous suggérons de terminer votre plainte avec vos recommandations pour le ministre.

Autres suggestions

- Vous pouvez mentionner les recommandations des rapports du Conseil supérieur de l'éducation qui a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à l'éducation
- Vous pouvez mentionner les recommandations du Protecteur du citoyen envoyées au ministre Proulx concernant le projet de règlement sur l'enseignement à la maison.